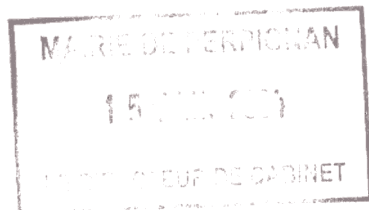


Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales

Association agréée au titre de la loi de 1976 sur la protection de la Nature

Perpignan, le 12 janvier 2004



Monsieur le Président
COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATIONS
TÊT-MÉDITERRANÉE
Hôtel de Ville
Place de la Loge
66000 PERPIGNAN

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée vient de lancer un projet d'étude de la Têt depuis le barrage de Vinça jusqu'à l'embouchure. Cette décision démontre que les questions concernant l'Environnement et, vraisemblablement, la Protection de la Nature, font partie des soucis de la Communauté d'Agglomérations. Tous ceux qui s'intéressent au devenir de l'Environnement et de la Nature se réjouiront de ces dispositions.

On est d'autant plus surpris de voir que la gestion de l'étang de Canet semble être délaissée.

La plus grande partie de l'étang de Canet et des terrains qui le bordent ont été achetés par le Conservatoire du Littoral et des Espaces lacustres. Comme le prévoit la Loi, la gestion a été attribuée à la Commune de Canet-en-Roussillon qui en a fait la demande. Du fait de l'intégration de cette commune à la Communauté d'Agglomérations Têt Méditerranée, certaines réglementations communales ont été transférées à la communauté. C'est, apparemment, le cas pour les questions concernant l'Environnement y compris la gestion de l'étang de Canet.

Tous ceux qui s'intéressent à la Nature en général et à l'étang de Canet en particulier, déplorent l'état d'abandon de ce site dont la richesse de la biodiversité n'est plus à démontrer de même que la fragilité, particulièrement pendant la saison estivale en raison de l'afflux excessif de touristes.

Nous vous serions très obligés de nous informer des dispositions que vous envisagez de prendre pour assurer la gestion et la sauvegarde de ce site remarquable.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le Président,

J. TRAVÉ

Copies : M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
M. le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

Perpignan, le 10 FEV. 2004

Monsieur le Président
Comité de Conservation de la Nature
des Pyrénées-Orientales.
Muséum d'Histoire Naturelle
12 rue fontaine neuve
66 000 Perpignan

Pôle : Aménagement du Territoire
Service : Environnement
Dossier suivi par : Monsieur Jérôme DUBOST
N° téléphone : 04 68 51 64 07
N.Réf : 4020143

Objet : Etang de Canet Saint-Nazaire

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 12 janvier 2004, vous nous alertez sur la situation de l'étang de Canet Saint-Nazaire.

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération est compétente depuis le 7 novembre 2000 en matière de préservation des sites naturels remarquables. Nous avons immédiatement entrepris la démarche de préservation de cet espace et, pour cela, nous avons initié deux démarches parallèles.

D'une part, les syndicats intercommunaux réalisent des études globales sur le fonctionnement hydraulique de la lagune à l'échelle de son bassin versant intrinsèque. Cela nous permettra d'avoir tous les éléments pour agir en connaissance de cause à une échelle pertinente pour l'étang.

D'autre part, en qualité d'opérateur Natura 2000 pour le compte de la Préfecture, nous réalisons le Document d'Objectif du site. Il ne s'agit pas là d'une étude supplémentaire, mais d'une large concertation pour la mise en place d'un véritable plan de gestion. Ce document permettra de déterminer les protocoles d'actions pour gérer, au mieux, le site en accord avec tous les acteurs. Ce document doit aussi proposer une zone de Protection Spéciale et en définir les modalités de gestion.

ITE-MARIE-L
JVE-DE-LA-R

IRTES PEZILLA-LA-RIVIER
SALANQUE VILLENEU

IAI

EP

HE

MP

Nous sommes actuellement à la phase de définition des objectifs de gestion durable de ce site. La troisième ronde d'ateliers thématiques a lieu durant le mois de janvier 2004, et sera validée lors du prochain comité de pilotage sous la présidence de Monsieur le Préfet.

Cette concertation s'organise, à chaque phase importante de l'élaboration du DOCOB, autour d'ateliers portant sur trois thématiques distinctes mais liées :

- Accueil du public,
- Milieux naturels (usagers, gestion,...)
- Hydraulique et gestion des vannes.

Ces deux démarches vont permettre de disposer d'un programme de travaux et d'un plan de gestion d'ici août 2004. A ce moment-là, nous ne manquerons pas de faire toutes les démarches nécessaires pour inscrire ce site dans une vision globale, afin de garantir au maximum sa pérennité et d'engager les travaux nécessaires.

De plus, nous disposons d'une équipe d'intervention qui assure un entretien permanent (enlèvements des déchets, résorption des points noirs, programme de suivi et d'arrachage des plantes envahissantes, programme de replantation de haies,...) et des travaux d'aménagement et de préservation.

Trois de nos agents sont actuellement assermentés « gardes particuliers » du Conservatoire du Littoral, et surveillent régulièrement le site pour sensibiliser les usagers et constater les infractions.

Enfin, concernant l'animation et la sensibilisation du public à l'environnement et au respect de ce site, nous avons encadré et délégué cette mission à des associations spécialisées et particulièrement compétentes en la matière.

Si vous désirez de plus amples renseignements, je vous invite à prendre contact avec Jérôme DUBOST responsable du service environnement, en charge de ce dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président de Perpignan Méditerranée
Communauté d'Agglomération

Jean-Paul ALDU